



PLATAFORMA BRASILEIRA DE DIREITOS
HUMANOS ECONÔMICOS, SOCIAIS,
CULTURAIS E AMBIENTAIS
Plataforma DhESCA Brasil

Rapport National pour le Droit Humain à l' Education
Rua General Jardim, 660-4º andar-Vila Buarque
CEP: 01223-010- São Paulo/SP – Brasil
+55 (11) 3151.2333 r.108/132
<http://www.dhescbrasil.org.br> –
e-mail denise@acaopeducativa.org
suelaine.carneiro@acaopeducativa.org

RAPPORT BRÉSILIEN POUR LE DROIT A L'EDUCATION

LES VIOLATIONS DES DROITS EDUCATIFS DE LA COMMUNAUTE DU COMPLEXO DO ALEMAO (Rio de Janeiro).

Denise Carreira (Porte-Parole)
Suelaine Carneiro (Assesseure)

Secretariat Exécutif de la Plate-forme DhESCA Brasil
Rua Des. Ermelino de Leão, 15, conj. 72 – Centro –
CEP: 80410-230 – Curitiba/PR – Brasil
+55 (41) 3014-4651 - + 55 (41) 3232-4660
<http://www.dhescbrasil.org.br> – secretariadhesc@yahoo.com.br



RESUME

Le Rapport Brésilien du Droit à L'Education a réalisé, entre le 8 et le 11 Octobre 2007, une mission d'enquête afin d'agir contre les violations des droits éducatifs des enfants, jeunes et adultes des écoles publiques du Complexo do Alemão, un ensemble de favelas situé dans la région nord de la ville de Rio de Janeiro.

Certaines informations parues dans les médias ont suscité la création de cette mission, qui a reçu les organisations locales et s'est alarmée de leurs dénonciations concernant l'impact du conflit armé entre les forces de polices et le narcotrafic entre Mai et Juillet 2007 sur l'accueil des élèves dans les écoles.

Durant cette période en effet, le conflit a provoqué la fermeture de nombreux établissements scolaires et crèches, et entraîné une diminution conséquente de la durée de classe quotidienne dans les établissements qui ont maintenu les cours afin de répondre à l'affluence des élèves venant d'autres écoles. Dans ce climat de peur, de nombreux facteurs ont naturellement empêché les équipes éducatives d'exercer leurs fonctions et l'augmentation des risques mortels ainsi que la dégradation de leurs conditions de vie, pourtant déjà très précaires, créent de lourds impacts émotionnels au sein de la communauté du Complexo.

Les visites aux écoles, les audiences avec les Autorités Publiques, les réunions et entretiens avec les membres de la communauté, les organisations de la société civile et les professionnels de l'éducation ont permis d'identifier le caractère permanent et non sporadique (c'est-à-dire limité à la opération policière de grande ampleur de Mai 2007) du climat de violence dans lequel sont immergées les écoles. Cet état de fait a d'ailleurs également été confirmé à l'Equipe du Rapport par certaines Autorités Publiques.

Cette violence, qui atteint des sommets et découle du conflit entre les forces de police et le narcotrafic ainsi qu'entre bandes rivales du trafic de drogue, n'est pas perçue de la même manière au sein du Complexo et des régions proches. Les témoignages font état d'une intensification de cette violence au cours des dernières années, atteignant des niveaux très préoccupants depuis 2007 dans certaines zones du Complexo.

Il est du devoir de l'Etat de recouvrer son autorité dans le Complexo do Alemão et dans les autres communautés de Rio dominées par le narcotrafic. Comme le souligne Philip Alston, Porte-parole de l'ONU pour les Exécutions Sommaires, le narcotrafic « domine des communautés entières, soumettant sa population à une violence insensée et à une répression constante ».

Nous nous interrogeons cependant sur la façon dont cette action est menée par l'Etat en relevant qu'elle se fonde souvent sur l'utilisation arbitraire et excessive de la force armée. Nous émettons donc de sérieuses réserves sur son efficacité, en constatant, lors de la mission:

- La connaissance limitée des Autorités en ce qui concerne la complexité des dynamiques sociales, des enjeux et constructions du pouvoir, du fonctionnement et de la multiplication des réseaux de trafic de drogue. Cette limitation entraîne la formation de nombreux préjugés et la stigmatisation des communautés.
- L'absence de coordinations stratégiques entre les différents niveaux du gouvernement (Municipal, d'Etat et Fédéral) et ses domaines d'action (social, sécurité, emploi) visant à garantir le respect des droits des communautés et lutter contre les causes structurelles du conflit. Une fois de plus dans son histoire, l'Etat brésilien se présente aux populations défavorisées sous son jour éminemment répressif.
- L'absence de stratégie de prévention, réduction des dommages ou des initiatives visant à la protection de communautés touchées par le conflit.
- L'existence de nombreuses dénonciations portant sur les violences commises par la Police et les Forces de Sécurité nationales sur les communautés et notamment des affaires d'homicide, de torture, de vol actuellement en cours auprès des Ministères Publics fédéral et d'Etat.
- Un discours des Autorités fondé sur une conception stratifiée de l'intervention de l'Etat : dans un premier temps, l'Etat commande des opérations de « ménage » des réseaux criminels, puis viennent les travaux d'amélioration des infrastructures locales dans le cadre du Programme Fédéral d'Accélération de la Croissance (PAC) et enfin la mise en place et la garantie de services sociaux adaptés.

Le Programme National de Sécurité Publique et Citoyenneté (PRONASCI) et les travaux du Programme d'Accélération de la Croissance dans les favelas (PAC) mis en œuvre par le Gouvernement fédéral, en partenariat avec les Gouvernements d'Etats et les Gouvernements municipaux, soulèvent de nombreux espoirs pour une amélioration des

politiques de sécurité publique à Rio de Janeiro et dans le pays. Pourtant, les signaux émis par les Autorités publiques en ce qui concerne les réelles possibilités de changement de la logique à l'oeuvre restent timides .

Il est de première importance d'ancrer ces programmes dans un système institutionnalisé qui permette une collaboration effective et permanente des différentes entités fédérales. Cette collaboration doit passer par la création d'instances et mécanismes de coordination des politiques et privilégier une participation des communautés dans les processus décisionnels qui aille au-delà de la simple figuration et de la consultation épisodique.

Au vu de la situation observée par la Porte-parole du Droit à l'Education dans le Complexo do Alemão, nous estimons que l'Etat Brésilien (dans ses dimensions exécutives, législatives et judiciaires) viole systématiquement les droits des populations du Complexo do Alemão et en particulier le Droit à l'Education en offrant un accueil scolaire de très faible qualité aux jeunes et aux adultes (faible qualité également observable dans les autres services sociaux) et en privilégiant une politique de sécurité publique de type militariste, qui criminalise les populations défavorisées et les expose de façon récurrente à des dangers de mort.

Les politiques de sécurité publique mises en place par l'Etat et l'omission de politiques éducatives et sociales destinées aux communautés du Complexo enfreignent les droits des populations garantis par de nombreux accords et conventions internationales dont le Brésil est signataire, parmi lesquels : l'article 13 du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, la Convention Internationale des Enfants (Articles 2,3,4,27,28 et 38), la Convention contre la Discrimination dans le domaine de l'Enseignement (Articles 1 et 4), la Convention Américaine sur les Droits de l'Homme-Pacte de São José da Costa Rica, l'Article 13 du Protocole Additionnel à la Convention Américaine sur les Droits de l'Homme en matière de Droits Economiques, sociaux et Culturels. Ils violent également les articles 6,206, 208 et 227 de la Constitution de la République Fédérative du Brésil.

Recommandations :

La mission menée dans les écoles publiques du Complexo do Alemão, en qualifiant la situation observée dans la catégorie de ce que l'on nomme, dans la terminologie internationale, « nouveaux conflits armés » ou « violence armée », nous permet d'appeler urgemment à la prise en considération de la situation d'urgence de l'Education. Au niveau international, la catégorie de l'Education en situation d'urgence est applicable en cas de

catastrophes naturelles ou de « situations d'urgence complexes ». Les situations complexes sont des situations sociales graves créées par l'homme, au sein desquelles se dénombrent les conflits armés.

Par conséquent, nous présentons à la fin de ce rapport, un ensemble de recommandations et nous exigeons l'application immédiate de la législation internationale des droits de l'homme. Nous proposons aussi l'utilisation du document « Normes Minimales d'Education en situation d'urgence, de crises et de reconstruction » comme outil de référence pour la construction et la mise en place d'un plan d'action immédiat. Ce document contient un ensemble de stratégies visant à la garantie du droit à l'éducation en zone de conflit armé.

Ce rapport sera remis aux autorités publiques, aux organisations communautaires du Complexo do Alemão, aux organisations de la société civile de l'Etat de Rio de Janeiro et du pays. Il sera également transmis au Porte-parole spécial de l'ONU pour le Droit à l'Education, Vernor Muñoz, à la Commission Interaméricaine de l'Organisation des Etats Américains (OEA) et au Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU pour la prise de mesures adaptées, comme prévu par les instruments internationaux des droits de l'homme.

SOMMAIRE

1. L'Education : un droit de l'homme
2. Contexte de la mission
 - a. L'Education à Rio de Janeiro
 - b. Les favelas de Rio de Janeiro
 - c. La violence et les politiques publiques de sécurités dans l'Etat de Rio
 - d. Le Pronasci et le PAC
3. Caractéristiques du Complexo do Alemão
4. La mission du Rapport dans le Complexo do Alemão
 - a. Les visites aux écoles
 - b. Audiences avec les autorités publiques
 - c. Réunion avec le Groupe de la Société civile
 - d. Audience publique
 - e. Documents et dossiers
5. Education et nouveaux conflits armés
 - a. Nouveaux conflits armés
 - b. Violence armée et développement
 - c. Le Complexo do Alemão : un territoire de violence armée
 - d. L'utilisation des « Normes Minimales pour l'Education en situation d'urgence, de crises et de reconstruction »
6. Arrêté et recommandations du Rapport National Brésilien du Droit à l'Education
 - a. La garantie du droit à l'éducation
 - b. La responsabilité de l'Etat
7. Bibliographie et annexes

INTRODUCTION

Le Rapport National pour le Droit à l'Education est lié à la Plate Forme Dhesca (Droits de l'Homme Economiques, Sociaux, Culturels et Environnementaux) une articulation de 43 organisations et réseaux nationaux de droits de l'homme. Par ailleurs, la Plate forme compte cinq autres Rapports (santé, alimentation et terre, environnement, habitat et emploi). Pour la mise en œuvre des enquêtes et le suivi des cas paradigmatiques de violation des droits de l'homme au Brésil, les Rapports Nationaux comptent avec l'appui de la Chambre Fédérale de la Magistrature (Procuradoria Federal) du Citoyen et du Programme de Volontaires des Nations-Unies.

Inspirée des porte-paroles spéciaux de l'ONU, l'expérience brésilienne des porte-paroles nationaux est inédite dans le monde. La fonction de Porte-parole n'est pas rémunérée, elle est exercée par des personnes reconnues dans le domaine, en charge de mener des enquêtes indépendantes sur les cas de violation du droit. Les Porte-paroles sont élus à l'issue d'un processus public de consultation après indication des organisations et réseaux de la société civile. Leur désignation est approuvée avec l'aval d'une commission constituée par des représentants des Nations-Unies, de la Chambre Fédérale de la Magistrature (Procuradoria Federal) du Citoyen et d'organisations liées au domaine des Droits de l'Homme. Chaque Porte-parole est assisté d'un assesseur, lié au Programme des Volontaires des Nations Unies.

Elue en Juin 2007, Denise Carreira est l'actuelle Porte-parole Nationale pour le Droit à l'Education¹. Denise est aussi coordinatrice du programme « Recherche et suivi des politiques éducatives » de l'organisation Ação Educativa et ex-coordinatrice de la Campagne Nationale pour le Droit à l'Education. Elle est assistée par Suelaine Carneiro, éducatrice et membre de l'ONG Gelédés Institut de la Femme Noire.

La mission dans le Complexo do Alemão

¹ Le projet Porte-Paroles Nationaux existe depuis 2003. Les Porte-paroles et assesseurs des mandats antérieurs sont : Sergio Haddad et Mariangela Graciano (2003-2005) et Edla Soares et Edmar Calvancanti (2006-2007). Pour plus d'informations, consulter le site www.dhescbrasil.org.br

La Mission du Rapport National pour le Droit à l'Education réalisée entre le 8 et le 11 Octobre 2007 a cherché à comprendre ce qu'il s'est passé, pendant et à la suite de la suspension des cours, consécutive à l'opération de police prioritaire réalisée en Mai 2007.

Une des orientations fondamentales de l'enquête de cette mission fut de déterminer si la situation de conflit armé subie quotidiennement par la population s'était limitée à la période de cette action policière, ou bien si elle était permanente dans la vie de la population du Complexo do Alemão.

Pour cela, nous avons rendu visite aux écoles et nous avons écouté les membres des communautés, les professionnels de l'éducation, les organisations communautaires du Complexo do Alemão et les autres organisations de la société civile de Rio. Nous avons aussi obtenu la collaboration du Ministère Public, du Pouvoir Législatif, du Pouvoir Exécutif Municipal et d'Etat, notamment la Secrétaire Municipale d'Education Sonia Mograb, le secrétaire d'Etat à l'Education Nelson Maculan, le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique José Mariano Beltrame. La mission s'est achevée le 11 Octobre par une audience publique promue par les Commissions d'Education et des Droits de l'Homme de l'Assemblée législative de Rio de Janeiro. Elle a été réalisée au sein de l'école de samba Imperatriz Leopoldinense. Lors de cette audience des représentants de nombreux organes publics et 80 personnes de la communauté du Complexo de Alemão étaient présents.

REMERCIEMENTS

La mission du Rapport Brésilien du Droit à l'Education a bénéficié de la collaboration fondamentale de personnes, organisations, réseaux et institutions engagées dans la reconnaissance des droits de l'homme.

Nous remercions tout d'abord, le groupe articulateur de la mission, un ensemble d'entités et d'institutions qui se sont mobilisées pour organiser la mission à Rio de Janeiro. Ce groupe était composé du Comité de Développement de la Serra da Misericórdia, de l'Observatoire des Favelas, du Centre des Droits de l'Homme Bento Rubião, de CRIOLA, FASE (Federation des Organes d'Assistance sociale et éducative), Justice Globale, Ibase, la Pastorale des Favelas, Afroreggae, l'Institut des Avocats du Brésil et du bureau de l'Unicef à Rio de Janeiro. Nous tenons à remercier tout particulièrement l'organisation

communautaire Raizes em Movimento qui a joué un rôle fondamental pour rendre possible la mission.

Nous remercions aussi la Secrétaire Municipale d'Education Sonia Mograd, l'ex-Secrétaire d'Education d'Etat Nelson Maculan, le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique José Mario Beltrame et le secrétaire exécutif du Pronasci Ronaldo Teixeira pour leur disponibilité à recevoir l'équipe du Rapport. Nous n'oublions pas le soutien apporté à la mission par le Ministère Public d'Etat en la personne du Sous-procureur général de Justice des Droits de l'Homme et du Troisième secteur, Leonardo de Souza Chaves et des Substituts du Procureur Leila Machado Costa, Adriana Campos Bastos et Patricia Silveira Tavares.

Merci au Syndicat d'Etat des Professionnels de l'Education (Sepe) pour leur aide dans l'organisation de la rencontre avec les professionnels de l'éducation,

Aux attachés parlementaires de la Chambre Municipale de Rio de Janeiro et de la Commission d'Education et de la Commission de Défense des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté de l'Assemblée législative pour leur collaboration.

A la coordination de la Plate Forme Dhesca, au Programme des Volontaires des Nations-Unies, à la Campagne Nationale pour le Droit à l'Education, à l'Agence d'informations des Droits de l'Enfant (ANDI), pour leur contribution sans faille à notre travail.

Nous remercions tout particulièrement l'ONG Ação Educativa qui a mis à disposition toutes ses infra-structures et détaché la Porte-Parole pour assurer ses fonctions.

Merci au Centre de Promotion pour la Santé (Cedaps) qui nous a fourni de nombreuses informations sur le Complexo do Alemão, au Groupe d'Education et Développement de l'Institut Polytechnique de Viana de Castelo (GEED) au Portugal, pour la version en portugais du Document International « Normes Minimales d'Education en Situation d'urgence, de Crise et de Reconstruction ».

Au professeur Christopher Talbot du Programme d'Education en Situations d'Urgence et de Reconstruction de l'IIEP-UNESCO Paris pour ses précieuses informations.

Au Porte Parole Spécial de l'ONU pour le Droit à l'Education Vernor Muñoz pour ses conseils et critiques avisées et la transmission de notre lettre au gouvernement brésilien manifestant notre préoccupation et sollicitant des informations sur les droits éducatifs de la communauté du Complexo do Alemão.

A l'appui essentiel de la chercheuse française Sabine Saraiva de l'Université de Picardie Jules Verne et de l'éducatrice Katia Dudyk du Forum Mondial d'Education, volontaires lors de la mission.

Enfin, nous sommes très reconnaissants de la confiance dont les professionnels de l'éducation des trois écoles visitées, les leaders communautaires, les habitants ont témoigné à la Porte-parole. Ce document leur est dédié, à eux, porteurs des espoirs, de la résistance et de la dignité de la communauté du Complexo do Alemão.

STRUCTURE DU RAPPORT

La première partie de ce rapport « L'Education : un droit de l'homme » conceptualise le droit à l'Education et présente de forme succincte, ses bases juridiques dans le droit international et dans la législation brésilienne. Cette partie nous permet ainsi de poser les références à partir desquelles la mission a été construite.

Etant donné la relation complexe entre la violation des droits éducatifs, les conditions de vie dans les favelas de Rio, la violence et la politique de sécurité publique à Rio, nous présentons, dans une seconde partie « Contexte de la mission » des informations qui permettent une meilleure compréhension de la situation du Complexo do Alemão.

La troisième partie « Caractéristiques du Complexo do Alemão » présente un ensemble de données sur la situation socio-économique et éducative dans cette région. La quatrième partie, quant à elle « Mission du Rapport dans le Complexo do Alemão », décrit la mission réalisée par le Rapport National pour le Droit à l'Education en Octobre 2007 et systématise les informations recueillies par témoignages, documents et les observations de l'équipe du Rapport.

La cinquième partie, « Education et Nouveaux conflits armés » présente le concept de « nouveaux conflits armés » et de « violence armée » tel qu'abordé dans le champ international. Ces concepts sont revendiqués dans le document afin de mobiliser les instruments et stratégies internationales visant à la protection et la promotion des droits de l'homme de la communauté du Complexo do Alemão et communautés similaires et plus particulièrement, la garantie du droit à l'éducation publique de qualité pour tous.

Enfin, nous présentons un ensemble de recommandations au Pouvoir Public et aux organismes internationaux des droits de l'homme, axées sur l'urgence et la nécessité d'élaborer un plan d'action contribuant à la formation d'un nouveau modèle de relation entre le Pouvoir Public et les communautés des favelas de Rio de Janeiro.